

environnement

Faut-il éliminer les barrages au nom de l'environnement ?

Accusés de barrer la route aux poissons migrateurs et aux sédiments, ils sont sur la sellette. Cas d'école à Descartes où une centrale électrique est en projet.

Attention : sujet polémique. Le sort des barrages divise, tant leur existence entremêle différents intérêts : pêcheurs, touristes, riverains, écologistes, loisirs nautiques, industriels... De plus en plus considérés comme des obstacles au cours naturel des rivières, ils n'ont pas vraiment le vent en poupe. Une directive européenne prône « la continuité écologique ». Les chaus-sées gênent, selon les environ-nementalistes, la montaison* et la dévalaison des poissons mi-grateurs (saumon sauvage, lamproie, anguille...) et donc leur reproduction. Elles bloqueraient également le flux des sé-diments. La tendance est donc à préconiser au moins leur amé-nagement (passes à poisson...) voire leur suppression pure et simple. Ce qui ne plaît pas à tout le monde...

L'association Loire vivante, qui compte 3.000 adhérents, a eu le mérite d'organiser récemment à Descartes un débat ouvert à tous les avis. Même si son oppo-



L'ancienne centrale hydroélectrique du barrage de Descartes, désaffectée depuis 1961. Le débat a réuni près d'une soixantaine de personnes.

sition aux barrages ne fait guère de doute et si l'intitulé de la soirée « Effacer ou réaménager le barrage de Descartes » en a choqué plus d'un...

Ni meilleur ni pire

L'office national de l'eau et des milieux aquatiques a étudié l'ensemble des barrages sur le cours

de la Creuse à l'aval d'Éguzon, soit 124 km. « Celui de Descartes (haut d'un peu moins de 4 m, NDLR) est classé, en ce qui concerne la montaison, comme un dispositif de franchissement en état de fonctionnement mais insuffisant pour empêcher les retards dans la migration des poissons », a expliqué Vincent

Vauclin de la délégation Centre Poitou-Charentes de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques. « Pour la dévalaison, la mortalité directe est estimée inférieure ou égale à 3 % ». Ni meilleur ni pire que bien des autres seuils dans de tronçon de la rivière.

Une station de comptage des poissons migrateurs, gérée par Loire Grands Migrateurs (Logrami) a été installée au niveau du barrage de Descartes. Chiffres à l'appui, Angeline Sénécal, chargée du bassin Vienne-Creuse-Gartempe pour le compte de cette association, a voulu démontrer que, depuis l'arasement du barrage de Maisons rouges, des effets positifs ont été constatés très rapidement sur l'ampleur de la population de poissons migrateurs. Sans réellement convaincre les pêcheurs présents dans la salle.

Pierre Calmeilles

* Montaison : migration des poissons qui remontent les rivières sur des kilomètres pour se reproduire. Dévalaison : parcours inverse.

••• Des centaines de milliers d'euros ?

La réglementation a changé à la mi-juillet. D'ici cinq ans, tous les « obstacles » sur la Creuse qui ne permettent pas le transport des sédiments et la libre circulation des poissons migrateurs devront être rendus « transparents », c'est-à-dire sans impact notable. Conséquence : cela va imposer des aménagements conséquents sur le barrage de Descartes. « Des investissements se chiffrant sans doute à plusieurs centaines de milliers d'euros », a indiqué une représentante du service du conseil général (basé à Ligueil) qui gère le barrage au quotidien.

7 kWh par an

Son entretien coûte déjà chaque année entre 15.000 € et 50.000 € au conseil général. Le Département qui a le barrage en gestion jusqu'à fin 2012 a demandé une prolongation d'un an pour réfléchir à ce qu'il souhaite faire. Un état des lieux est en cours. Les élus devraient trancher au milieu de l'année prochaine. Si le conseil général décidait de passer la main, le barrage pourrait revenir à l'État, à une collectivité ou à un opérateur privé.

Justement, un projet de centrale hydroélectrique⁽¹⁾ est à l'étude,

porté par la société privée Hydrocop⁽²⁾ en partenariat avec le Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire. Simon Collot, ingénieur-conseil de cette entreprise, en a donné les grandes lignes lors du débat : « La production attendue est évaluée entre 6 et 7 kWh par an, soit l'équivalent de 1.000 foyers ou 3.500 personnes ». L'investissement est évalué à 4 millions d'euros (à la charge d'Hydrocop).

La centrale se composerait de deux grandes turbines VLH, présentées comme sans danger pour les poissons, et d'une autre

turbine, plus petite. Selon Simon Collot, le positionnement des turbines « augmenterait le débit d'attrait pour guider les poissons vers les passes à poisson. Avec un barrage en fonctionnement et les turbines, les sédiments ne restent pas bloqués ». Enfin, il a insisté sur le fait que les dépenses d'aménagement consécutives au changement de législation seraient ainsi prises en charge par Hydrocop.

(1) Dans le passé, deux autres projets avaient avorté.

(2) Née du regroupement de huit entreprises locales publiques de distribution et de fourniture d'énergie.

••• Des poissons et des hommes...

Les échanges ont parfois été vifs quant au sort du barrage de Descartes. Certains ont pointé son inutilité : « un demi-siècle sans produire d'électricité ! ». Réplique immédiate de Jacques Gilbert, membre de l'association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique de Descartes : « Un barrage ne sert pas qu'à pro-

duire de l'électricité. Il faut prendre en compte le plan d'eau, l'activité kayak, donc le tourisme et l'économie ».

Le maire catégorique

Le maire de Descartes, Jacques Barbier, a été clair et net : « Si vous voulez l'effacement du barrage de Descartes, là vous allez trouver un adversaire en face de vous ». Et de mettre en

avant « l'intérêt majeur de ce bassin sur la Creuse pour l'économie et l'attractivité de la commune. Enfin, quant au sort du barrage, la décision a été prise en 2006 (lire chronologie ci-contre). Je ne comprendrais pas que l'on remette en cause aujourd'hui les financements mis sur la table à l'époque pour sauvegarder le barrage. D'au-

tant que depuis quelques années, nous travaillons sur un nouveau projet de production d'électricité (lire ci-dessus) ». Le conseiller général Gérard Dubois est allé dans le même sens, évoquant les impacts pour la pêche, le tourisme et le kayak : « Les poissons, c'est important, la vie des hommes aussi ».

dates-clés

100 ans en marche
50 ans à l'arrêt

> 1861. Fin de construction du barrage de Descartes destiné à faire fonctionner la centrale hydroélectrique alimentant la papeterie de La Haye-Descartes.

> 1961. Fin de production d'électricité, la papeterie s'étant raccordée au réseau EDF.

> 1974. La papeterie renonce à son droit d'eau, transféré au conseil général en 82.

> 1987. Une convention est signée en vue d'une remise en fonctionnement de la centrale. Ce qui n'aboutira pas.

> 2002. Le barrage est mis à disposition du conseil général pour dix ans, jusqu'en 2012 donc.

> 2005-2006. Aménagements (passe à poisson...). Importants investissements du conseil général.

> 2012. Le conseil général a demandé la prolongation d'un an de la mise à disposition du barrage afin de réfléchir à l'intérêt de conserver sa gestion.

cinéma

« **Rebelle** » en 2D et 3D (1 h 35). Animation de Mark Andrews. Mercredi : 14 h 30 en 2D. Vendredi : 21 h en 3D. Samedi : 18 h 30 en 2D. Dimanche : 18 h 30 en 3D. Lundi : 14 h 30 en 2D et 21 h en 2D.

« **Bowling** » (1 h 41). Comédie de Marie-Castille Mention Schaar. Mercredi, samedi, dimanche et lundi : 21 h.

« **Mains armées** » (1 h 45). Policier de Pierre Jolivet. Mercredi ; jeudi, vendredi, samedi : 21 h. Dimanche : 18 h 30. Lundi : 14 h 30.

« **Paris-Manhattan** » (1 h 17). Comédie de Sophie Lellouche. Mercredi : 14 h 30. Jeudi : 21 h. Samedi : 18 h 30. Dimanche : 21 h.

dans la ville

> **La Nouvelle République**. 3, Grande-Rue.

Tél. 02.47.59.03.07 ; ou nr.loches@rco.fr

> **Pharmacie**. Menez, place de l'Église, Manthelan. Tél. 02.47.92.80.06.

> **Parc aquatique**. 1, allée des Lys, 11 h à 19 h. Tél. 02.47.91.34.55.

> **Médiathèque**. Avenue des Bas-Clos, de 10 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30. 02.47.59.29.57.

> **Office de tourisme**. Place de la Marne, du lundi au samedi, de 9 h à 19 h.

Dimanche et jours fériés, de 10 h à 12 h 30 et de 14 h 30 à 18 h. Tél. 02.47.91.82.82.

> **Jardin public**. Place du Grand-Mail, de 8 h à 22 h.

> **Château et donjon**. 9 h à 19 h. Tél. 02.47.59.01.32.